



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aux personnes concernées par le [projet de Règlement numéro APR-400-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'ajouter l'usage « station météorologique » aux usages autorisés dans toutes les zones :](#)

QUE le conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2025, a adopté le projet de règlement identifié ci-dessus;

QUE l'objet de ce projet de règlement vise à permettre que l'usage « station météorologique » et autres usages du genre soient autorisés dans l'ensemble des zones de la ville, sous certaines restrictions;

QUE le projet de règlement **contient** une disposition susceptible d'approbation référendaire, c'est-à-dire que les citoyens pourront s'opposer par un vote à cette modification. Le règlement s'applique à l'ensemble de la municipalité;

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures d'ouverture de la mairie soit, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site Internet de la Ville en choisissant « Vie municipale », « Administration » et « Règlementation municipale »;

QU'une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert le **lundi 7 avril 2025 à 19 h** au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 10 mars 2025.

Mélanie Côté
Assistante-greffière